

## 1. Application des conditions

1.1 Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « Conditions générales ») ainsi que la confirmation de commande régissent la vente de produits en fibre moulée (ci-après les « Produits ») par Brødrene Hartmann A/S et ses filiales (ci-après le « Vendeur ») à ses clients (ci-après l'« Acheteur »). Toute modification des présentes Conditions générales n'est valable qu'à la condition que les deux parties en conviennent dans un contrat. Les conditions propres à l'Acheteur ou les conditions imprimées sur les devis, les demandes d'offres ou les commandes ne lient pas le Vendeur.

1.2 1.2. En cas de documents contractuels bilingues – Conditions Générales, Contrat d'Approvisionnement, SLA, etc. – la version anglaise prévaudra.

## 2. Processus de commande

2.1 Toutes les offres du Vendeur sont des invitations à l'Acheteur à passer une commande.

2.2 Les lignes de commande doivent comprendre un minimum de six (6) palettes.

2.3 Une commande ne devient contraignante qu'après que le Vendeur l'a acceptée et a confirmé la date de livraison. Dans le cas d'une commande concernant un produit spécifique à un client, l'Acheteur ne peut pas modifier cette commande ou les spécifications demandées, notamment toute conception graphique, à moins que cette modification ne soit expressément acceptée par écrit par le Vendeur. Le Vendeur n'accepte jamais les modifications soumises moins de quatre (4) semaines avant la date de livraison confirmée. Les commandes de plateaux peuvent être annulées ou modifiées jusqu'à deux (2) semaines avant la date de livraison confirmée.

2.4 Le Vendeur peut réclamer des frais raisonnables pour les commandes annulées, y compris des frais de personnalisation (par exemple, frais liés aux étiquettes, etc.).

## 3. Livraison et droit de report

3.1 La livraison s'effectue conformément aux conditions de livraison applicables en vertu des Incoterms 2020. La livraison standard par le Vendeur sera DAP (Delivered at Place – rendu au lieu de destination) pour les livraisons par camion. Les livraisons par camion se feront FTL (Full Truck Load – en camion complet) depuis l'une des usines du Vendeur jusqu'à un point de déchargement chez l'Acheteur. L'Acheteur peut demander des livraisons non-FTL moyennant un supplément. D'autres conditions de livraison au titre des Incoterms 2020 peuvent être convenues entre les parties et doivent être indiquées dans la confirmation de la commande.

3.2 Les Produits seront transportés conformément aux normes Hartmann. Les livraisons sont effectuées sur des palettes et les Produits sont protégés pendant le transport.

3.3 Au moment de la livraison, l'Acheteur procédera immédiatement à une inspection complète et adéquate des Produits livrés afin de repérer tout dommage visible et de vérifier la bonne exécution de la commande conformément au bon de livraison. Si l'Acheteur ne notifie pas sur la lettre de voiture CMR une non-conformité visible, toute réclamation ultérieure sera rejetée.

3.4 Le Vendeur est en droit de livrer une commande en plusieurs fois ou de reporter une livraison, moyennant un préavis de deux semaines. Si le report concerne au maximum une (1) palette, la livraison peut être reportée sans préavis ou la ligne de commande peut être modifiée.

3.5 Si la livraison n'a pas lieu conformément à la date de livraison confirmée, l'Acheteur doit sans délai notifier clairement au Vendeur une nouvelle et dernière date de livraison raisonnable. Si la livraison n'a pas lieu conformément à la nouvelle date de livraison convenue, l'Acheteur a immédiatement le droit d'annuler la commande. L'Acheteur doit mentionner le nouveau retard comme motif d'annulation de la commande. L'annulation d'une commande par l'Acheteur constitue un règlement total et définitif et n'autorise pas l'Acheteur à réclamer des dommages-intérêts ou une compensation.

3.6 Si l'Acheteur n'accepte pas (en tout ou en partie) une livraison effectuée conformément aux Incoterms et à la date de livraison convenue, l'Acheteur paiera le montant convenu comme si la livraison avait été effectuée, et le Vendeur pourra réclamer des dommages-intérêts à l'Acheteur pour toute perte subie en raison de la non-livraison, y compris des frais de transport et de stockage supplémentaires. En cas de circonstances indépendantes de la volonté de l'Acheteur, par exemple un incendie ou d'autres cas de force majeure, le Vendeur peut autoriser l'Acheteur à reporter une livraison. Le Vendeur est en droit de facturer à l'Acheteur les frais raisonnables liés au report.

#### **4. Transfert du risque et du titre**

4.1 Le risque lié à la destruction ou à l'endommagement accidentel des Produits est transféré à l'Acheteur conformément aux Incoterms indiqués dans la confirmation de la commande.

4.2 La propriété reste au Vendeur jusqu'à la réception du paiement intégral, y compris des frais et intérêts échus.

#### **5. Prix et modalités de paiement**

5.1 Le paiement des produits et services est facturé conformément au barème de prix applicable à tout moment.

5.2 Les prix indiqués par le Vendeur s'entendent hors TVA et autres taxes et droits applicables.

5.3 Le Vendeur se réserve le droit d'appliquer la TVA et autres droits sur la base des réglementations fiscales en vigueur au moment de la facturation.

5.4 Les factures concernant des produits sont émises lorsqu'ils sont expédiés, et celles concernant des services lorsqu'ils sont terminés. L'Acheteur paiera le Vendeur comme indiqué dans la confirmation de commande ou en l'absence de celle-ci dans les 30 jours suivant la date de la facture.

5.5 L'Acheteur n'est pas autorisé à compenser les montants dus au Vendeur par d'autres créances.

5.6 Les prix peuvent être modifiés avec un préavis de 30 jours, y compris pour les commandes déjà confirmées. L'Acheteur peut annuler la commande dans un délai de 8 jours à compter de la réception d'une telle notification.

5.7 Le Vendeur peut imposer une majoration énergie temporaire pour couvrir les coûts énergétiques accrus indépendants de sa volonté.

5.8 Le Vendeur se réserve le droit de demander un paiement anticipé ou une autre garantie appropriée pour le prix d'achat. Si le paiement anticipé n'est pas versé ou de la garantie appropriée n'est pas donnée, la commande peut être résiliée ou la livraison des Produits suspendue.

5.9 Si l'Acheteur n'effectue pas le paiement à la date prévue, le Vendeur peut refuser d'autres livraisons ou rappeler des Produits livrés jusqu'à réception du paiement intégral.

5.10 Les paiements en retard peuvent donner lieu à des intérêts moratoires calculés à partir de la date d'échéance au taux Euribor 3 mois alors en vigueur, majoré de 1 % par mois. Des frais supplémentaires liés au retard de paiement peuvent également être facturés, tels que des honoraires pour conseils juridiques, la lettre de mise en demeure, etc.

## **6. Défauts et plaintes**

6.1 Un Produit est considéré comme défectueux si, au moment de la livraison, il (i) ne répond pas aux spécifications particulières, notamment la conception graphique, comme convenu dans la confirmation de la commande, ou (ii) présente des défauts de matériau ou de fabrication considérés comme significatifs en vertu du droit danois.

6.2 Le Vendeur s'engage à assurer la conformité avec toutes les commandes passées. En cas de non-conformité, l'Acheteur doit en informer le Vendeur rapidement et par écrit, sans retard injustifié. Une telle réclamation doit être présentée au plus tard trois (3) mois après le transfert du risque à l'Acheteur.

6.3 L'Acheteur est tenu de prendre des mesures raisonnables pour limiter toute perte subie. L'Acheteur doit coopérer à l'établissement et à la documentation de tout défaut objet d'une réclamation.

6.4 Si le Vendeur accepte une réclamation, le Vendeur mettra en œuvre, selon ce qu'il jugera approprié, l'une des solutions suivantes pour remédier au défaut : (i) remplacement gratuit du Produit concerné au lieu de livraison initial, (ii) correction du défaut, (iii) remboursement à l'Acheteur du prix du Produit ou (iv) une combinaison de ces solutions. L'Acheteur n'a droit à aucun autre recours en cas de manquement et par conséquent l'Acheteur ne peut demander de dommages-intérêts ni une compensation pour les pertes et les coûts qu'il peut encourir en raison d'un Produit défectueux, y compris les coûts liés à la réparation du Produit ou à la livraison d'un Produit de remplacement.

## **7. Responsabilité du fait des produits**

7.1 Outre les limitations de responsabilité énoncées à la clause 8, le Vendeur n'assume la responsabilité de dommages corporels et d'un décès causés par un Produit que s'il peut être prouvé que ledit préjudice résulte directement du Produit et qu'il est la conséquence d'un manquement ou d'une négligence du Vendeur, ou de parties dont le Vendeur est responsable.

7.2 Le Vendeur n'est pas responsable des dommages causés aux biens meubles ou immeubles après la livraison du Produit. En outre, le Vendeur n'est pas responsable d'un préjudice quelconque causé par les Produits aux articles fabriqués ou stockés par l'Acheteur.

7.3 L'Acheteur est tenu d'indemniser, de défendre et d'exonérer le Vendeur de toute autre réclamation en matière de responsabilité du fait des produits présentée par des tiers.

7.4 Le Produit est destiné uniquement à l'usage prévu dans les spécifications du produit. Toute autre utilisation est strictement interdite et le Vendeur ne peut être tenu responsable d'une telle utilisation non autorisée.

## **8. Limitation de responsabilité**

8.1 L'Acheteur informe le Vendeur de toute réglementation obligatoire pertinente pour l'utilisation des Produits par l'Acheteur, y compris l'emballage et la conception graphique. L'Acheteur ne peut formuler de réclamation à l'encontre du Vendeur en cas de non-respect d'une telle réglementation, à moins que le Vendeur n'ait expressément accepté par écrit de fournir les Produits conformément à la réglementation en

question. En outre, l'Acheteur est responsable de toutes les étiquettes, marques, descriptions, conceptions graphiques, etc. figurant sur le Produit, dans la mesure où elles ont été fournies ou approuvées par l'Acheteur.

8.2 Le Vendeur ne peut en aucun cas être tenu responsable de tout dommage indirect, spécial, consécutif ou punitif de quelque nature que ce soit, y compris, sans que cela soit limitatif, la perte de profits, la perte d'activité, la perte de ventes ou de contrats, la perte de clientèle, les dommages-intérêts ou pénalités payés par l'Acheteur à des tiers, la perte d'opportunité ou autre, en rapport avec une commande ou découlant de celle-ci.

8.3 Le Vendeur ne peut en aucun cas être tenu responsable de toute réclamation, responsabilité, perte, dommages-intérêts, coût ou dépense d'un montant supérieur à la valeur du Produit pour chaque commande.

8.4 Le Vendeur ne peut en aucun cas être tenu responsable des coûts, pertes ou dommages-intérêts dus au rappel des produits de l'Acheteur, que ce rappel soit dû à la contamination des produits de l'Acheteur par le Produit, à un étiquetage erroné ou autre.

8.5 Le Vendeur n'est pas responsable des coûts, pertes, dommages-intérêts ou taxes/frais payés par l'Acheteur à un tiers en raison d'écarts dans le poids du produit. Le poids du produit peut s'écarter du poids indiqué dans la spécification du produit, car le poids du produit peut varier en fonction des conditions environnantes (chaleur, humidité, etc.). Il est conseillé à l'Acheteur de peser les Produits dans son propre environnement pour s'assurer qu'ils sont conformes à la législation locale.

## **9. Force majeure**

9.1 Le Vendeur ne manque pas à ses obligations si l'exécution est empêchée par un cas de force majeure. La limitation de responsabilité s'applique tant que l'événement de force majeure existe et pendant une période raisonnable par la suite afin de donner au Vendeur une possibilité raisonnable de livrer le Produit. Les événements de force majeure comprennent les événements raisonnablement indépendants de la volonté du Vendeur ou que celui-ci n'aurait pas dû prévoir au moment de la commande. On entend par cas de force majeure les conditions naturelles et météorologiques inhabituelles, telles que les inondations, les éruptions volcaniques et les averses torrentielles, ainsi que la guerre, le terrorisme, les incendies, le vandalisme, le manque de ressources énergétiques, les conflits du travail, les épidémies ou les pandémies, ou la sous-performance d'un sous-traitant.

## **10. Droits de propriété intellectuelle**

10.1 À moins que l'Acheteur n'ait fourni des éléments spécifiquement destinés à être utilisés sur les Produits, tels qu'une conception graphique convenue, tous les droits de quelque nature que ce soit sur les produits, les dessins, les impressions, les conceptions, les données techniques, les échantillons de produits, les dispositifs, le savoir-faire, les moules et les outils, les installations de production, etc. restent la propriété du Vendeur. Ceci s'applique même si le Vendeur et l'Acheteur ont développé conjointement le produit, etc. Les éléments susmentionnés sont à la disposition du Vendeur à tout moment et pour n'importe quel usage.

10.2 Les informations de toute nature visées à la clause 10.1 ne peuvent, sans l'accord écrit du Vendeur, être utilisées par l'Acheteur, copiées, transmises ou communiquées de toute autre manière à un tiers.

10.3 L'Acheteur assume l'entière responsabilité de l'utilisation des brevets, des dessins et modèles, des marques, des informations techniques ou d'une partie de ceux-ci, lorsqu'ils sont utilisés à la demande de

l'Acheteur. L'Acheteur indemnifiera, défendra et dégagera le Vendeur de toute responsabilité, réclamation et frais encourus en raison d'une réclamation d'un tiers pour contrefaçon au titre de ces brevets, dessins et modèles, marques, etc.

### **11. Sanctions et contrôle des exportations**

11.1 Si l'Acheteur fait l'objet de sanctions, de mesures restrictives ou d'embargos imposés par les Nations unies, l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique ou toute autre autorité gouvernementale compétente, le Vendeur se réserve le droit de mettre fin à toutes les relations d'affaires (commandes, contrats, etc.) avec l'Acheteur sans engager sa responsabilité. L'annulation sera immédiate et sans préavis. Les paiements en suspens seront facturés en conséquence.

11.2 Toute marchandise achetée au Vendeur ne peut en aucun cas être redistribuée à un tiers ou à un pays faisant l'objet de sanctions, par exemple de sanctions des Nations unies, du Royaume-Uni, de l'Union européenne ou des États-Unis. L'Acheteur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter une telle redistribution et doit les déclarer séparément au Vendeur sur demande.

11.3 Ce droit de résiliation s'ajoute à tous les autres droits ou recours existant au titre du présent Contrat ou du droit applicable et ne les limite pas.

### **12. Droit de cession**

12.1 Le Vendeur a le droit de transférer ou de céder l'exécution d'une commande passée par l'Acheteur à un tiers.

12.2 L'Acheteur ne peut céder une commande (qu'elle ait été confirmée par le Vendeur ou non) sans l'accord écrit préalable du Vendeur.

### **13. Modifications des Conditions générales**

13.1 Le Vendeur se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales. La version actualisée en vigueur est toujours disponible sur le site web du Vendeur, [www.hartmann-packaging.com](http://www.hartmann-packaging.com).

### **14. Droit applicable et compétence**

14.1 Les présentes Conditions générales ainsi que toute commande prévoyant la livraison de Produits et la livraison effective des Produits sont soumises au droit danois et seront interprétées conformément à celui-ci, à l'exception des règles de conflit de lois. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (1980) ne s'applique pas.

14.2 Tout litige sera porté devant le tribunal de première instance de Copenhague.